

RCS : BAYONNE Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00858 Numéro SIREN : 810 340 141 Nom ou dénomination : LAGUNTZA
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2023 sous le numéro de dépôt 9148

LAGUNTZA

Société à responsabilité limitée au capital de 1.358.040 euros
Siège social : BAYONNE (64100) – 7, rue Tombeloli
810 340 141 RCS BAYONNE

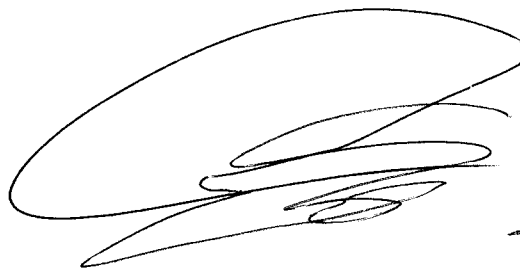
BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

AU 31 DECEMBRE 2022

COPIE CERTIFIEE CONFORME
Le gérant

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Documents fiscaux

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise		SARL LAGUNTZA		Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise		7 RUE TOMBELOLI 64100 BAYONNE						
SIRET		8 1 0 3 4 0 1 4 1 0 0 0 2 9						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
ACTIF				Exercice N clos le 31/12/2022				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		Net	3
		Autres *						
	Immobilisations corporelles *		014		016			
	Immobilisations financières * (1)		028	33 620	030	7 254	26 366	
			040	1 441 875	042		1 441 875	
			044	1 475 495	048	7 254	1 468 241	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
		Créances (2)						
		Clients et comptes rattachés *	068	635	070		635	
		Autres * (3)						
		Valeurs mobilières de placement	072	650 360	074		650 360	
		Disponibilités	080		082			
		Charges constatées d'avance *	084	428 078	086		428 078	
			092	85	094		85	
		096	1 079 158	098		1 079 158		
		110	2 554 653	112	7 254	2 547 399		
PASSIF								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						Exercice N	NET
	Écarts de réévaluation				120		1 358 040	
	Réserve légale				124			
	Réserves réglementées *				126		27 679	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				130			
	Report à nouveau			131		132	404 283	
	Résultat de l'exercice					134		
	Subventions d'investissement					136	538 215	
	Provisions réglementées					137		
						140		
					142	2 328 217		
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges							
	Emprunts et dettes assimilées					154		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					156	177 107	
	Fournisseurs et comptes rattachés *					164		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)					166	6 576	
	Produits constatés d'avance			169	17 835	172	35 499	
						174		
						176	219 182	
						180	2 547 399	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		131 208	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		223 205	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	615 742	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		646 060	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : SARL LAGUNTZA Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ													
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	26 755	452		454		456	26 755				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	6 864	472		474		476	6 864				
Immobilisations financières		480	1 599 181	482	223 205	484	380 511	486	1 441 875				
TOTAL		490	1 632 801	492	223 205	494	380 511	496	1 475 495				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 923	542	2 678	544		546	4 598		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	1 663	562	993	564		566	2 656		
TOTAL		570	3 585	572	3 668	574		576	7 254		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Titres lev	Titres sarratia	Titres gse	Titres 21	Titres tri-tpts r					
	Titres O'kanttu	Titres sci alabaita								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1	166 265		166 265	195 000			28 735			
2	68 086		68 086	157 360			89 274			
3	103 650		103 650	120 000			16 350			
4	37 500		37 500	169 500			132 000			
5	4 200		4 200	4 200						
6	800		800							
7	10		10				(800)			
8							(10)			
9										
10										
TOTAL	578	380 511	580	646 060	586	581	265 549	589		
		Plus-values taxables à 19 % (1)	579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	265 549	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOY-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFIP N° 2033-D-SD 2023

Désignation de l'entreprise : SARL LAGUNTZA		Néant ☐			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Fonds commercial	681	683	1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Autres immobilisations incorporelles	700	705	2		
Terrains	710	715	3		
Constructions	720	725	4		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	5		
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	6		
Matériel de transport	750	755	7		
Autres immobilisations corporelles	760	765	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780		
TOTAL	770	775			
II DÉFICITS REPORTABLES					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	8 872		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis			
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter			
Déficits imputés		983	8 872		
Déficits reportables		984			
Déficits de l'exercice		960			
Total des déficits restant à reporter		970			
III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives					
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325		381	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *					
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		390	
N° du centre de gestion agréé					
Montant de la TVA collectée				388	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				374	39 107
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				378	3 095
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				399	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				398	
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.				397	
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.					

LAGUNTZA

Société à responsabilité limitée au capital de 1.358.040 euros
Siège social : BAYONNE (64100) – 7, rue Tombeloli
810 340 141 RCS BAYONNE

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE LE 30 JUIN 2023**

L'assemblée générale, sur proposition du gérant, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 538.215 euros, de la manière suivante :

- 26.911 euros sur le compte « Réserve légale »,
- 100.000 euros, à titre de distribution de dividendes
- le solde soit 411.304 euros sur le compte « Autres réserves »

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur, ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, au prélèvement forfaitaire unique (PFU).

L'assemblée générale reconnaît avoir été informée que :

- par dérogation à l'application du PFU, ce dividende pourra, sur option expresse et irrévocable de chaque associé, être soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu conformément à l'article 200 A du CGI,
- la société tiendra compte des demandes de dispense du paiement, à la source, du prélèvement forfaitaire non libératoire, dans la mesure où elles ont été formulées par chaque associé et réceptionnées par la société dans les délais légaux.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
Le gérant



Petite entreprise ayant un commissaire aux comptes
Demande de confidentialité du compte de résultat

DECLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS
(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du code de commerce)

Concernant la société suivante :

LAGUNTZA

Société à responsabilité limitée au capital de 1.358.040 euros

Siège social : BAYONNE (64100) – 7, rue Tombeloli

810 340 141 RCS BAYONNE

Représentée par :

Monsieur Pierre LATASTE,

☒ agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

☐ étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022

☒ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

☐ Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Signature

